

## ***MUNICIPALITE DE Saint-Marcel-de-Richelieu***



## **POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES** **ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES**

---

*juin 2023*

# POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

JUIN 2023

Soucieuse de réduire les déchets à la source et de répondre aux besoins des familles, des femmes et des aînés, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu offre une aide financière aux citoyens et citoyennes qui privilégient l'utilisation de couches réutilisables ou des produits d'hygiène durables. En posant ce geste environnemental, la Municipalité encourage ses citoyens à faire des choix écoresponsables. Ces programmes s'inscrivent dans le plan d'action proposé dans le cadre de la *Politique de la famille et des aînés*. La municipalité encourage les citoyens à participer aux programmes et à profiter d'économie considérable pour le portefeuille et notre planète!

## **Couches réutilisables**

La Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du montant total déboursé pour l'acquisition de couches réutilisables, de confection québécoise, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne.

## **Produits d'hygiène réutilisables**

La Municipalité bonifie son soutien financier en offrant un remboursement de 50 % du montant total déboursé pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables (coupe menstruelle, sous-vêtements lavables) et de confection québécoise (Mme L'Ovary), jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne.

## ***Conditions d'admission aux programmes***

Pour bénéficier d'un des programmes, vous devez remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- ✓ Être citoyen de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- ✓ L'objet acquis doit être commercialisé, mis en vente et distribué comme étant un produit d'hygiène réutilisable de confection québécoise ou couches lavables de confection québécoise. Les frais liés à l'achat de matériel pour la confection ne sont pas éligibles à la remise. Une facture indiquant la nature de l'objet acquis doit être transmise au bureau municipal;
- ✓ Déposer une demande par personne, par adresse.



## ***Limites***

Une seule subvention sera versée par demandeur. Un remboursement équivalent à 50% de la facture sera remis, jusqu'à concurrence de 100\$.

## ***Pour soumettre une demande***

1. Le formulaire de demande dûment complété;
2. Une preuve de résidence du demandeur. La preuve doit être une photocopie ou une photo d'une des pièces suivantes : carte assurance maladie, permis conduire, compte de taxes ou passeport ;
3. L'original ou une photocopie lisibles de la ou des factures d'acquisition de produit d'hygiène réutilisable admissible ou couches lavables admissibles.

Veillez faire parvenir votre formulaire ainsi que les pièces justificatives requises au [munst-marcel@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munst-marcel@mrcmaskoutains.qc.ca) ou présentez-vous en personne au bureau de la municipalité 117 rue Saint-Louis.



## Annexe 1

### Formulaire de demande d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables et de produit d'hygiène réutilisables

#### FORMULAIRE

#### 1. Demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

#### 2. Pièces justificatives requises

Preuve de résidence

Facture(s) justifiant les frais réclamés

#### 3. Aide financière

Calcul de l'aide financière accordée selon les pièces justificatives reçues au point 2 :

- Total des coûts admissibles : \_\_\_\_\_ \$
- Calcul du remboursement : \_\_\_\_\_ \$ x 0,50 = \_\_\_\_\_ \$
- Aide financière accordée (montant maximal de :100\$): \_\_\_\_\_ \$

#### 4. Commentaires

#### Signature :

Nom :

Signature :

Date : \_\_\_\_\_

AAAA-MM-JJ

**Veillez transmettre le formulaire rempli à l'attention suivante :**  
**Direction générale, 117 rue Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu**

**ou par courriel à l'adresse : munst-marcel@mrcmaskoutains.qc.ca**

